



Droit à l'image, récupération sur site web, util. autre support

Par **Pat**, le **09/12/2010** à **09:24**

Bonjour,

Images de personnes dont le visage n'est pas visible, récupérées sur site Web dédié à une méthode de bien-être, montée sur un support papier destiné à promouvoir la même méthode, dépendant de la même association nationale que le site d'origine.

Vive réaction d'une des personnes qui s'est reconnue...

Comment s'applique le droit à l'image dans ce cas?

NB : tous les supports papiers ont été retiré de la circulation immédiatement.

Merci